



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie**

DMEL/SMS

Affaire suivie par :

Annita CHAN-TAVE, Cheffe Division des élèves

Mathilde BOUFFAND Division des élèves

Sylvie BLANC, service social en faveur des élèves

Tél : : 04 57 08 70 06

Mél : 73dmel2@ac-grenoble.fr

Chambéry le 18 septembre 2024

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et messieurs les directeurs et
personnels enseignants du **1^{er} degré** public et
privé

s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Monsieur le directeur diocésain

D.S.D.E.N 73

131, avenue de Lyon
73000 Chambéry

Objet : Procédure de suivi des signalements absentéisme – année scolaire 2024-2025

Références : Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire n° 2014-159
du 24-12-2014

La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Elle se fonde sur le dialogue avec les parents d'élèves dans le suivi de la scolarité de leur enfant et sur l'accompagnement des familles, parfois très éloignées du monde de l'école, dans un esprit de coéducation.

La procédure départementale de suivi des signalements absentéisme a été renforcée, en particulier par l'instauration d'une commission départementale, et vous trouverez en annexe :

- la circulaire départementale,
- la fiche de signalement numérisée,
- le schéma de suivi des signalements absentéisme.
- Un modèle de courrier de refus de demande d'autorisation d'absence pour motif non légitime

Je compte sur votre engagement et celui de vos équipes pour améliorer encore le suivi des élèves et des familles. La Division des élèves est à votre disposition pour tout conseil ou renseignement complémentaire.

Merci !


François COUX